

COMMUNE DE BAIGTS DE BÉARN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2023

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2023-21	Intercommunalité : vote taux d'aménagement	Approuvée
2023-22	Budget principal commune : vote des taux d'imposition	Approuvée
2023-23	Budget principal commune : prévisionnel 2023	Approuvée
2023-24	Subvention aux associations	Approuvée
2023-25	Budget principal commune : Fongibilité des crédits	Approuvée

Liste publiée sur le site internet et liste affichée en mairie le 11 avril 2023 ¹

Le Maire,

Guy PÉMARTIN



¹ La liste des délibérations examinées par l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de communes et syndicats mixtes fermés est adressée dans le délai d'un mois suivant chaque séance aux conseillers municipaux des communes membres de cet EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant. Ces dispositions s'appliquent également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical (art. L.5211-40-2 du CGCT).